

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
FONDS DE CONCOURS - CONVENTION FINANCIERE - OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE MANTES-LA-JOLIE : AVENANT N°1		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 110

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 23

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guyllaine a donné pouvoir à BARRON Philippe

NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 1

BORDG Michaël

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, AUFRECHTER Fabien, BOUDET Maurice, CHARBIT Jean-Christophe, FAVROU Paulette, GODARD Carole, NEDJAR Djamel

126 POUR :

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

3 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, MINARIK Annie, VIREY Louis-Armand

3 NE PREND PAS PART :

PERSIL Albert, PLACET Evelyne, PRELOT Charles

1 DEPORT :

AIT Eddie

EXPOSÉ

La commune de Mantes-la-Jolie a lancé une étude dénommée Les promenades du cœur visant la revitalisation de l'hyper-centre et la conception d'un schéma directeur des espaces publics sur son centre-ville. Cette étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conduite par la Fabrique Urbaine.

Dans ce cadre, une stratégie de valorisation de la qualité des espaces publics a été développée conduisant à la définition d'un plan guide et d'une programmation planifiée d'opérations de requalification des espaces publics du centre-ville.

Ces espaces publics relèvent conjointement des compétences de la Communauté urbaine et de la commune. C'est la raison pour laquelle, afin d'assurer un traitement homogène des choix de requalification, la Communauté urbaine et la commune ont souhaité s'engager dans une maîtrise d'ouvrage unique pour ces travaux.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique en date du 5 juillet 2018 a donc été conclue. Elle fixe les modalités d'organisation du transfert de maîtrise d'ouvrage.

Cette opération est réalisée dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement de voirie (PPI voirie) en développement communal.

Dans ce cadre, en application de l'article L. 5215-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT), une convention financière entre la Communauté urbaine et la commune a été signée le 5 janvier 2021. Cette convention a pour objet de préciser les conditions d'attribution d'un fonds de concours par la commune de Mantes-la-Jolie à la Communauté Urbaine et de définir les engagements réciproques des deux parties.

L'objet du fonds de concours visé par la convention consiste dans le versement par la commune à la Communauté urbaine d'une participation financière pour la réalisation des espaces publics communautaires compris dans l'opération de revitalisation du centre-ville.

Cependant, dans le cadre de cette opération, le programme a évolué. De ce fait, un nouvel avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique a été approuvé par délibération du Bureau communautaire du 7 décembre 2023. Cet avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique a arrêté :

- la modification du périmètre de la convention en retirant du projet de centre-ville l'opération Lorraine Metz pour un montant estimé à 3 103 748 euros HT (soit 3 724 498 euros TTC),
- le remplacement des dépenses afférentes à l'opération Lorraine Metz, par les fouilles archéologiques rendues nécessaires pour la réalisation de l'opération Places de Cœur pour un montant de 3 103 748 € HT (soit 3 724 498 euros TTC).

Au vu de ces évolutions, un avenant à la convention financière du 5 janvier 2021 doit être conclu par les parties afin d'affecter le montant du fonds de concours lié à l'opération Lorraine Metz aux fouilles archéologiques.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention financière du 5 janvier 2021, joint en annexe,
- D'autoriser le président à signer l'avenant susvisé ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'ajouter que les crédits des montants du fonds de concours seront inscrits à l'opération 19PMLJ ; Fonction 844 ; Nature 13241 ; Antenne 822031.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5215-26,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC 17_09_28_38 du 28 septembre 2017 portant sur l'adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Mantes-la-Jolie,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC 18_09_27_20 du 27 septembre 2018 portant sur l'adoption d'un avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Mantes-la-Jolie,

VU la délibération du Bureau communautaire du 6 juillet 2021 portant sur l'adoption d'un avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la commune de Mantes-la-Jolie,

VU la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 relative à la sollicitation d'un fonds de concours auprès de la Ville de Mantes-la-Jolie,

VU la délibération du Bureau Communautaire du 7 décembre 2023 approuvant le projet d'avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Mantes-la-Jolie,

VU la convention de maîtrise d'ouvrage unique du 5 juillet 2018 relative à l'opération de requalification du centre-Ville de Mantes-la-Jolie et ses avenants,

VU la convention financière du 5 janvier 2021 relative au fonds de concours à verser par la Commune de Mantes-la-Jolie à la Communauté urbaine pour l'opération de requalification du centre-Ville de Mantes-la-Jolie,

VU l'avis favorable émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention financière du 5 janvier 2021, joint en annexe.

ARTICLE 2 : AUTORISE le président à signer l'avenant susvisé ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits des montants du fonds de concours seront inscrits à l'opération 19PMLJ ; Fonction 844 ; Nature 13241 ; Antenne 822031

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile